



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions liberales : age de la retraite

Question écrite n° 50806

## Texte de la question

M. Claude Demassieux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet de decret relatif au depart en retraite anticipee des medecins non salaries a l'age de cinquante-six ans. Les infirmieres et infirmiers liberaux denoncent la disparite de traitement entre medecins et auxiliaires medicaux que ce projet de decret institue. En effet, actuellement les infirmiers liberaux doivent avoir atteint l'age de soixante-cinq ans pour pouvoir acceder a la retraite, meme s'ils ont cotise pendant quarante ans. Aussi, c'est avec un certain ressentiment qu'ils ont accueilli ce projet de decret. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures en faveur des auxiliaires qui seraient de nature a apaiser leurs inquietudes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Demassieux Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50806

**Rubrique :** Retraites : regimes autonomes et speciaux

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2018